

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2008)
Heft: 1777

Artikel: Les espaces publics à l'encan? : Ni enjeu commercial ni enjeu politique, le cadre même de la vie quotidienne se retrouve dans un no man's land dont il faut le sortir
Autor: Gardet, Gilles
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012472>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les espaces publics à l'encan?

Ni enjeu commercial ni enjeu politique, le cadre même de la vie quotidienne se retrouve dans un no man's land dont il faut le sortir

Invité: Gilles Gardet (22 avril 2008)

«*Les espaces publics en main privée?*» C'était le titre, volontairement provocateur, d'un récent colloque organisé conjointement à l'EPFL par la Société des ingénieurs et architectes et par la Fédération suisse des urbanistes. La provocation fit long feu, devant une assistance de techniciens plutôt séduits par le succès d'expériences privées. N'y a-t-il pas de quoi s'inquiéter, non pas de ce succès, mais de la démission des pouvoirs publics dans ce domaine?

Mais qu'entend-on par espaces publics? La notion n'est malheureusement pas très populaire. Pourtant elle touche tout le monde: ce sont au premier chef les espaces – rues et places pour faire simple – de la vie sociale au quotidien, exceptionnellement ceux de la manifestation. Il faut inscrire cette définition dans une vision plus large, qui se réfère au cadre d'expression de la sphère publique, comme les travaux de Jürgen Habermas l'ont appréhendée, par contraste ou opposition avec ceux relatifs à la sphère privée et à la sphère marchande. Mais il faut aussi viser une approche plus terre-à-terre, incluant les espaces soit disant mineurs, où se joue la vie publique au quotidien: l'angle d'un carrefour où s'ouvre une Migros et où se bousculent conteneurs de tri, cassettes de journaux, panneaux d'information sans souci ni de confort des usagers ni d'agrément.

Force est de constater que, hormis des réalisations à caractère d'exception, comme la nouvelle place des Nations à Genève, la qualité des espaces publics se dégrade, sous l'effet combiné de l'encombrement technique et des usages privés et marchands. Au point que définir la qualité des espaces publics devient un exercice difficile, tant les besoins et les exigences auxquels ils doivent répondre se démultiplient.

Dans ce contexte, le désintérêt des politiques et de leurs administrations a de quoi préoccuper. Devant tant de difficulté, pourquoi ne pas céder la tâche au privé, dont la réputation d'efficacité promettrait le succès?

Le colloque de Lausanne a certes montré des réalisations intéressantes, car rondement menées et séduisantes par la forme. Il a cependant mis en évidence les limites de ces expériences sur le plan de l'intérêt public, que ce soit par leur pauvreté de sens – cas du centre commercial de Sihl City à Zurich – ou au contraire par leur redondance – cas du Flon à Lausanne. Des approches plus intéressantes sur le plan politique, mais aussi économique, ont été évoquées, aussi bien à Bienné qu'à Neuchâtel: la promotion d'espaces publics de qualité sous l'égide des pouvoirs publics y est vue d'abord comme une réponse aux besoins sociaux, en matière de communication sociale et de

requalification urbaine, condition pour un regain d'attractivité économique. Cette optique n'exclut pas le montage d'opération en partenariat avec les opérateurs privés.

Il paraît urgent que les collectivités reprennent en main de manière déterminée cette question. Ce n'est assurément pas une tâche aisée dans le contexte actuel de redéfinition des tâches publiques. En bonne doctrine, les missions de l'Etat sont fondées sur des mandats légaux, comme c'est le cas en matière de santé publique, de protection de l'environnement, d'énergie, etc. Le souci des espaces publics y échappe complètement, car il n'est appuyé que par des textes diffus. Il n'y a là rien d'étonnant, dans la mesure où ce domaine de l'urbanisme émerge à de nombreuses préoccupations, relevant de divers secteurs de l'administration: circulations, plans de quartier, plantations, infrastructures en sous-sol, éclairage public, aide aux personnes à mobilité réduite, etc. Il s'agit bien d'une mission transversale, où se pose la question d'une coordination à la fois horizontale, entre tâches sectorielles, et verticale, entre administrations responsables de la conception, de la production et de l'entretien, sans oublier la répartition des compétences entre l'Etat et les communes, particulièrement problématique dans le cas des

espaces publics.

Il paraît difficilement envisageable de créer une loi spécifique sur les espaces publics. On voit mal de qui elle pourrait émaner et qui serait prêt à la défendre dans le processus législatif. Au moment où l'on s'apprête à réfléchir à une nouvelle Constitution pour le canton de Genève, ne faudrait-il pas se

poser la question d'y insérer un engagement sur la question des espaces publics? On objectera certainement le risque de faire de ce grand projet un fourre-tout des dadas des uns et des autres. En l'occurrence, pourquoi ne pas donner sa juste place, dans le cadre des missions de l'Etat concernant l'organisation du territoire, au volet touchant le cadre de vie quotidien et l'expression

projetée sur le terrain de la sphère publique, dont certains penseurs, tel Daniel Bensaïd, s'inquiètent de la mise en péril?

Gilles Gardet est urbaniste-aménagiste, ancien chef adjoint du service de l'aménagement du territoire du canton de Vaud, puis directeur de l'aménagement et urbaniste cantonal de Genève